

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2212

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 55

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« doit par ailleurs être »,

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.